

Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques

Session plénière du 20 décembre 2019

Orientations Budgétaires

Intervention de Nadine Barthe

*Conseillère départementale de Cœur de Béarn
Au nom du groupe de la gauche départementale*

Monsieur le Président,

Suite aux questions restées sans réponse en 1^{ère} commission concernant les dépenses en matière de solidarité, nous sommes dans l'obligation de les reposer ici, en séance publique, en espérant, cette fois, obtenir des réponses. Comme vous le savez, un débat sur des orientations budgétaires au sein d'une Assemblée, ne peut avoir lieu sérieusement que si tous les élus disposent des informations nécessaires à leur compréhension.

Pouvez-vous nous communiquer le coût des mesures nouvelles concernant les 300 places d'accueil supplémentaire pour des Mineurs non Accompagnés, correspondant à la mise en œuvre de l'appel à projets ? Nous savons que la gestion de ces mineurs entraîne des dépenses non prévues pour la collectivité. Les efforts du Département se retrouvent-ils dans les évolutions budgétaires, nous n'en savons rien.

Concernant les chiffres qui sont présentés, nous souhaitons vivement, et l'avons demandé plusieurs fois en première commission, que les comparaisons avec les années précédentes puissent effectivement être comparables. On ne peut pas débattre sans disposer des éléments nécessaires à une entière compréhension.

Au-delà des questions de forme pour lesquelles il serait bon d'obtenir des réponses autres que « oui, on fera ça la prochaine fois », sans jamais voir la prochaine fois arriver, je souhaite aborder la question des publics vulnérables et notamment l'action d'insertion sociale des publics vulnérables.

La réforme du chômage engagée par le Gouvernement de votre majorité va entrer en application le 1^{er} avril 2020 et je m'étonne de ne pas trouver dans les orientations budgétaires les conséquences de cette réforme. Si les chiffres sont

corrects, les dépenses de fonctionnement étaient de 96,8 millions d'euros en 2019 selon les prévisions du BP et sont prévues à 97 millions d'euros aux Orientations budgétaires, soit quelques milliers d'euros supplémentaires pour le budget de l'insertion. Mais avez-vous anticipé les impacts de la réforme à venir ? Pour recharger les droits au chômage, le seuil passe d'un mois d'activité à 6 mois. Cela signifie que dans notre département, les saisonniers, qui peuvent travailler moins de 6 mois, ne pourront pas recharger leurs droits au chômage. Que vont-ils faire ? Devenir bénéficiaires du RSA. Ce n'est pas un nouveau mode de calcul, c'est une paupérisation des personnes qui est en marche. Les conditions d'accès seront plus dures et les taux d'allocation revus à la baisse.

Si l'on ajoute à toutes ces mesures supposées engendrer des économies, la réforme des retraites, qui devrait augmenter le nombre de demandeurs d'emploi seniors, les dépenses RSA vont exploser. De même que les dépenses de sécurité sociale, puisqu'en refusant de tenir compte de la pénibilité de certains métiers comme un indicateur de calcul, il est fort à parier que les arrêts maladie vont se multiplier.

Pourquoi n'avez-vous pas anticipé ce risque ?

Enfin, il me semble indispensable de souligner les efforts à faire concernant le vieillissement de la population. La décision brutale de supprimer le budget pour la Fédération des centres sociaux sur les actions en faveur des personnes âgées doit nous conduire collectivement à réfléchir. Doit-on continuer à évaluer les actions en fonction de formulaires, présentations de documents sans tenir compte des actions réellement effectuées ? De la satisfaction des bénéficiaires ?

Monsieur le Président, nous le savons tous, les métiers de l'aide à domicile sont particulièrement pénibles et peu valorisés. Comment les rendre attractifs davantage si le Département, chef de file de l'action sociale comme vous aimez à le rappeler, ne garantit pas des conditions de travail dignes et durables ? L'enjeu est là pour notre collectivité ! Nous ne pouvons pas agir sur la formation ou la rémunération alors agissons au moins sur les conditions de travail ! Soyons exigeants comme n'importe quel bénéficiaire est en droit de l'être. Et surtout, Henri Etcheto l'a rappelé dans son discours d'ouverture, donnons-nous les moyens d'agir dans le secteur des solidarités, là où se trouve notre cœur de compétences. Ce n'est pas seulement une exigence nécessaire au rôle des départements mais surtout un enjeu d'avenir dont les fondations doivent être posées dès aujourd'hui.

Je ne voudrais pas alourdir mon propos alors je ne vais pas poursuivre davantage les démonstrations. Ces orientations budgétaires en matière de

solidarités ne sont pas à la hauteur des enjeux. Nous serions dans une situation financière catastrophique, nous n'aurions pas les mêmes ambitions. Nous pourrions alors nous contenter d'exercer nos compétences, d'être un simple guichet. Mais ce n'est pas le cas. Nous disposons des marges de manœuvre nécessaires et il serait digne de les consacrer à aider les publics qui en ont besoin.

Je vous remercie.